

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 30 MAI 2022

L'AN DEUX MIL VINGT DEUX LE 30 MAI A 18H30, LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL SE SONT REUNIS DANS LA SALLE DU CONSEIL

Présents : Gérard MICHAUT, Maire, Brigitte GUERET, Christophe HERNANDEZ, Aurélien LUSIGNY, Alain LE ROY, Marianne RABATÉ-NANNI, Michèle HERVÉ-BARRE, Michel BOUCHER, Frédéric NOLET, Leslie CHEMIN, Mélanie PROTAT, Catherine BOULOGNE, Jean-Philippe MICHAUT

Absente excusée : Patricia SIMARD qui a donné pouvoir à Brigitte GUERET

Absente : Isabelle ROGIER

Secrétaire de séance : Marianne RABATÉ-NANNI

LE PROCES-VERBAL DU 11 AVRIL 2022 A ETE SIGNE PAR TOUS LES MEMBRES PRESENTS

1) Pacte Territoire du Département de l'Yonne

Le département de l'Yonne est acteur engagé en faveur de l'attractivité de notre territoire. Une enveloppe de 36 millions d'euros (M€) a été votée pour dynamiser notre département. Pour pouvoir prétendre un jour à bénéficier du dispositif « Villages de l'Yonne » ou du dispositif « Ambitions pour l'Yonne », nous devons signer le document proposé dans ce pacte.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

2) Appel à candidature pour la répartition des terres communales

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de mettre en place un appel à candidature pour la répartition des terres communales des Chaumes. Les personnes souhaitant candidater devront retirer le dossier de candidature en mairie. Ce dossier dûment complété est à rapporter à la mairie en main propre contre récépissé, ou par voie postale avec accusé de réception, et ce avant le 18 Juin 2022 à midi.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

3) Modification de l'organisation du Conseil Municipal

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que depuis 2 ans que nous fonctionnons avec notre Conseil Municipal, les charges et responsabilités de chacun n'avait peut-être pas été mesurées à l'aune de l'engagement qu'elles nécessitaient. Il est très difficile pour un adjoint de conduire à la fois son développement familial et professionnel et d'assumer l'entièreté de la charge d'adjoint.

Depuis 2 ans, Monsieur Nolet a pris en charge l'accompagnement sur la commune du travail technique. Sa vie professionnelle et la prise de nouvelles responsabilités au sein de son entreprise fait qu'il dispose de moins de temps à consacrer à la commune. Depuis un an déjà, il partage cette charge importante avec Monsieur Le Roy qui s'y investit pleinement.

Conscient des difficultés induites par ce manque de temps, Monsieur Nolet propose sa démission d'adjoint. En accord avec les 2 personnes concernées, monsieur le maire propose de supprimer un poste d'adjoint pour le transformer en 2 postes de conseillers délégués. L'indemnité ainsi perçue par Monsieur Nolet sera divisée en 2 : chaque conseiller délégué recevra 100€ par mois d'indemnité.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

4) Remboursement des frais de Madame HERVÉ-BARRE

Monsieur le Maire informe le CM que Madame Michèle HERVE BARRE a dû procéder à l'achat de différentes fournitures pour le fleurissement de la commune mais ne pouvant payer en mandat administratif, elle a dû avancer la somme de 98€. Monsieur le Maire propose le remboursement de cette somme.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

5) Retire et remplace la délibération 2022-30 du 6 avril 2022 relative au loyer du café restaurant

Lors de la précédente réunion de conseil, le CM avait consenti une exonération de paiement de la redevance de paiement pour permettre l'installation avant l'ouverture à la clientèle. L'entrée dans les lieux ayant été retardée, il convient de modifier les dates pour être en accord avec le contrat de bail.

- Du 25 avril au 8 mai 2022 : exonération du paiement de la redevance pour permettre l'installation avant ouverture à la clientèle,
- Du 9 mai 2022 au 31 juillet 2022 : redevance de 300 euros par mois
- Du 1^{er} août 2022 au 31 octobre 2022 : redevance de 450 euros par mois
- à compter du 1^{er} novembre 2022 : le montant ci-dessus annoncé, soit 600 euros par mois

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

6) Validation des Lignes Directrice de Gestion

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'au cours de la séance du 6 avril 2022, il leur avait présenté le projet du document « Lignes directrices de gestion » et que par la délibération 2022-22, les membres du Conseil Municipal avaient approuvé ce projet.

Ce projet a été soumis au centre de gestion du CDG 89 qui, en date du 12 Mai 2022 a donné un avis favorable à l'unanimité à ce projet.

C'est pourquoi, il convient aujourd'hui que le Conseil Municipal valide définitivement ces Lignes Directrices de Gestion, un arrêté définissant la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines et la promotion et valorisation des parcours professionnel va être pris par la suite.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

7) Nomination des régisseurs pour la régie communale

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'obligation, suite aux élections municipales dernières, de nommer un régisseur titulaire et un régisseur suppléant.

Il propose de nommer :

REGISSEUR TITULAIRE : Leslie CHEMIN

REGISSEUR SUPPLEANT : Aurélien LUSIGNY

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

8) 1^{er} janvier 2023 – Comptabilité : Passage de la M14 à la M57

Toutes les communes de France vont devoir quitter la M14 pour un mode de comptabilité M57. L'obligation ne sera effective qu'en 2024. La commune de Michery a fait le choix d'anticiper cette obligation de changement.

En effet, la perception de Pont-Sur-Yonne va fermer et pour l'instant, la commune a des interlocuteurs qu'elle connaît. Il semble donc judicieux de profiter de leur présence pour effectuer ce changement.

Seul le budget communal et celui du CCAS sont concernés, le budget de l'eau restera dans sa forme actuelle (M49).

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

9) Motion relative à l'installation d'un poulailler sur la commune de Sergines

Le Conseil Municipal de Michery présente sa motion relative à l'installation d'un poulailler sur la commune de Sergines :

« Concernant le dossier présenté par l'EARL Bourdon Eric, 21 rue des bois, 89140 SERGINES déposé en mairie à titre consultatif du 2 au 30 mai 2022 :

- Considérant l'implantation du bâtiment sur le bassin versant de Michery et proche de la veine d'eau alimentant la nappe phréatique de Michery (dont le rio de la Couée),
- Considérant la faible capacité de la citerne de rétention du projet, et donc le risque de pollution des veines d'eau alimentant Michery en cas de lessivage de l'installation (suite à un incendie ou nécessaire suite à une crise sanitaire commune aux volailles),
- Considérant que l'exploitation utilisera 2300m³ d'eau du réseau d'eau potable de Sergines, alimenté par les mêmes veines d'eau que Michery et donc le risque de voir le volume d'eau disponible en aval pour Michery fortement diminuer,
- Considérant la possibilité de l'inscription de la commune de Michery dans un projet commun d'étude BAC avec les communes de Sergines, Plessis Saint Jean, Perceneige et Pailly, avec pour ambition de protéger davantage les ressources en eau suivant les axes politiques d'engagement de l'Etat pour l'environnement.
- Considérant que l'une des zones importantes d'épandage est située entre les zones de captages de Sergines et Michery, et donc le risque de lessivage important au regard de la pente du terrain,
- Considérant des aléas climatiques récurrents dans les années à venir et les risques de sécheresse accrus,

Le Conseil Municipal de la Commune de Michery :

- ✓ Estime que le projet d'installation prévu ne semble pas pertinent en l'état

- ✓ Estime qu'au regard des considérations ci-dessus, il s'agit d'un enjeu de santé publique conséquent pour la commune de Michery et ses habitants,
- ✓ Demande aux services de l'Etat concernés que le projet soit reconsidéré, voire retiré aux regards des enjeux explicités ci-dessus »

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

COMMUNICATIONS DU MAIRE ET QUESTIONS DIVERSES

- Chalopin : remplacement de la borne à incendie défectueuse pour un montant de 3601,69 €.
 - Démission de Renald BOURDON, agent technique de la commune, qui souhaite réorienter sa vie professionnelle. Départ effectif prévu le 30 juin 2022. Le Conseil le remercie pour son implication et lui souhaite pleine réussite dans ses nouvelles activités. Les recherches sont en cours pour assurer son remplacement.
 - Accueil d'un jeune stagiaire scolaire (Mathieu DAUTEL) à l'entretien des espaces verts de la commune.
 - Réfection des peintures de la grille du cimetière et des barrières de protection autour de l'école.
 - Réfection en cours du mur d'enceinte du presbytère très endommagé par les infiltrations.
 - Isolation de l'école : obtention d'une dotation de 11.283 € par la D.E.T.R.
 - Réflexion en cours sur l'installation éventuelle d'une cabine de téléconsultation médicale.
 - Sécheresse : baisse du niveau de notre puits de près de 40 cm, due aux fortes chaleurs et au manque de pluie. La vigilance est de rigueur.
 - Rencontre entre le maire, la 1ere adjointe et la sénatrice, madame VERIEN, ce mardi 30 mai : nos inquiétudes quant à l'installation du poulailler industriel à Sergines ont été entendues. Une visite de Madame VERIEN est prévue à Michery le 30 juin prochain.
 - Arrivée de la fibre pour la mairie et l'école courant juin. Les nouvelles installations permettront une diminution de près de la moitié de nos factures téléphoniques.
 - Festivités du 14 juillet : quelques changements dans l'organisation ; cette année la retraite aux flambeaux et le bal auront lieu le 14 au soir. Des jeux récréatifs sont prévus pour le 13 au soir. Le programme précis sera communiqué ultérieurement.
- M. Christophe HERNANDEZ demande que lui soit adjoint une personne pour la gestion de la location du matériel communal. M. Aurélien LUSIGNY accepte cette charge.

M. Jean-Philippe MICHAUT pointe la dangerosité du carrefour de Sixte lorsque des véhicules sont arrêtés sur le bas-côté le long de la départementale juste au carrefour (aucune visibilité pour les voitures venant du bourg) et suggère l'installation d'un panneau d'interdiction de stationner à cet endroit. La demande sera faite à la Direction Départementale des Territoires.

Mme Leslie CHEMIN informe que les parents et le Comité des fêtes organisent une kermesse pour les enfants de l'école le 17 juin : boissons prises en charge par le Comité, pâtisseries réalisées par les parents, et lots pour les jeux d'enfants offerts par le CocciMarket de Michery qui est chaleureusement remercié.

Autres dates à noter :

- Conseil Communautaire le 2 juin à Michery (salle des fêtes)
- 5 juin : concert de La Reverdie, au jardin Miroslav
- 12 juin : randonnée gourmande (association La Marmite)
- 12 et 19 juin : élections législatives 1^{er} et 2eme tours
- 19 juin : traversée du village défilé de voitures anciennes (10h – 13h)
- 23 juin : randonnée les Amis du Village, avec participation de 5 communes alentour
- 25 juin : Feu de la Sant jean, place de la mairie (Comité des fêtes – 19h)

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est close à 20h17

G. MICHAUT

B. GUERET

M. RABATE NANNI

F. NOLET

C. HERNANDEZ

L. CHEMIN

A. LUSIGNY

A. LE ROY

M. BOUCHER

M. HERVE BARRE

M. PROTAT

C. BOULOGNE

J-P MICHAUT

Patricia SIMARD qui a donné pouvoir à Brigitte GUERET